

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

Publié—Le 1er et le 15 de chaque mois

VOL. III.

15. AOUT 1904

No. 16

SOMMAIRE—Lettre de Mgr Taché à sa mère—Congrès de l'Association catholique de la jeunesse française—L'Ouest Canadien—Le Congrès des Rites et le bréviaire romain—Noces d'argent sacerdotales—Les Tripartites—Pèlerinage à Ste. Anne Man.—Le radium l'Euclidisme—Nouvelles de Rome.

LIII—QUATRIÈME LETTRE DE MGR. TACHÉ À SA MÈRE DURANT SON SÉJOUR À SAINT-BONIFACE À LA SUITE DE SON INSTALLATION.

Rivière Rouge, 12 Mars 1855.

Bonne et tendre mère,

Déjà peut-être depuis longtemps vous comptez les jours probables de l'arrivée d'une lettre du pauvre Alexandre. Cette lettre la voici enfin, quoique bien courte. J'avais compté sur ma soirée d'hier; des confessions, d'autres choses qu'on ne peut pas sacrifier même à la plus légitime des satisfactions, vous ont dérobé ces moments si doux pour mon cœur.

Ce matin presque la même chose, en sorte que le courrier est sur le point de partir et je n'ai pas encore écrit. Je ne le manquerais pourtant pas; il vous dira du moins que votre Alexandre vous aime toujours, qu'il se porte bien et qu'il est heureux, presque autant qu'un évêque peut l'être, car les gros bonnets sont toujours les plus pesants et les plus fatigants.

J'ai reçu des nouvelles de nos Pères éloignés, ils sont très bien, ainsi que ceux qui habitent avec moi. J'en puis dire autant de mes autres prêtres et de nos chers frères. Les bonnes Sœurs sont les plus affligées, elles ont eu beaucoup de malades. La petite D'Eschambeault est morte au couvent, après une maladie de deux mois. Cette perte sera un coup terrible pour ses parents; il en est déjà un bien sensible pour nous tous et pour ses dignes institutrices en particulier. Vendredi dernier nous avons aussi enterré une autre petite pensionnaire du couvent, une petite Carrière, morte chez son père, citoyen de l'en-droit et fils du correspondant de Mademoiselle Marguerite. Le fils de M. D'Eschambeault a été aussi en grand danger, mais

il est mieux maintenant. Il y a eu beaucoup de maladies tout l'hiver, ce sont les enfants surtout qui ont succombé.

Je n'ai pas eu de vos nouvelles depuis votre lettre du 1er novembre, un courrier doit arriver au milieu de la semaine j'espère qu'il m'a; portera quelque chose du Canada, un mot au moins de ma bonne maman. Je croyais qu'en venant à la Rivière Rouge j'aurais des lettres tous les mois; cependant, quoique nous ayons eu six courriers depuis le mois de décembre, votre lettre du 1er, novembre est la seule qui me soit venue du Canada.

Une bien grande consolation pour moi c'est de voir l'extension de la société de tempérance; j'espère que notre peuple va se régénérer en faisant ce généreux sacrifice. Nous avons aussi établi une adoration perpétuelle du T. S. Sacrement qui, j'espère, produira des fruits abondants de salut. Priez bien, je vous en conjure, pour le pauvre peuple confié à mes soins. Hélas! je crains que mon indignité ne soit la cause de sa perte. Bonne mère, demandez pour moi à Dieu les vertus qui font les saints évêques et le zèle qui fait les missionnaires.

Nous avons eu une température extrêmement douce tout l'hiver; il n'y a pas eu de neige pour ainsi dire. La même chose a eu lieu jusqu'à Athabaska. Le P. Faraud m'écrit que la glace n'y était pas assez forte pour porter, le 16 décembre, tandis qu'ordinairement ce grand lac est tout glacé le 1er, novembre.

Mille et mille respects et amitiés à mon bien bon oncle et à mes chers frères. Je n'oublie pas M. l'épîm ni les autres et vous encore moins que tout autre. Je vous embrasse et vous bénis bonne maman. Priez bien pour Alexandre, le plus indigne des Evêques et peut-être le plus affectionné des fils qui tous pourtant vous aiment si tendrement.

†Alexandre, O. M. I.
Evêque de Saint-Boniface.

CONGRES DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANCAISE.

LISTE DES VŒUX ADOPTÉS.

1.— Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française croient que la race canadienne-française a une mission spéciale à remplir sur ce continent et qu'

elle doit pour cette fin garder son caractère distinct de celui des autres races.

2.— Ils croient que la race canadienne-française possède les aptitudes pour accomplir sa mission, et que le pays où la Providence l'a placée renferme les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation et que c'est aux Canadiens-Français d'exploiter ce pays qui est le leur.

3.— Ils croient que c'est dans le sol du pays que le patriotisme doit avoir ses racines et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur tout autre région.

4.— Ils estiment que c'est le devoir de tous les Canadiens de favoriser ce qui peut accroître légitimement l'autonomie du Canada et de lutter avec énergie contre tout ce qui pourrait amener son absorption par une autre nation quelle qu'elle soit.

5.— Ils croient qu'il est du devoir des jeunes Canadiens-Français de ne point tellement s'attacher à un parti politique qu'ils soient portés à lui sacrifier l'intérêt de la religion et de la patrie.

6.— Convaincus que c'est sur le terrain social plutôt que sur le terrain politique qu'il y a espoir d'aider au groupement des forces nationales; convaincus que la vie politique ne doit être que l'efflorescence de la vie sociale; les membres de l'Association affirment leur intention de concentrer tous leurs efforts à se préparer à une action sociale mise au service des intérêts de leur patrie.

LA QUESTION RELIGIEUSE.

7.— Ils tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme, c'est-à-dire un catholicisme vécu par l'individu et par la société, est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société.

8.— Ils croient que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attachée à sa fidélité à la foi catholique qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques.

9.— Ils professent en conséquence la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Église et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège. Ils se placent sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les évêques, à qui ils reconnaissent la haute direction de leurs efforts et dont ils sollicitent le bienveillant patronage.

10.— Désireux de s'inspirer dans leurs travaux des doctri-

nes infaillibles de l'Église, ils étudieront avec soin les documents pontificaux: "Rurum novarum; Graves de communi, Affari vos," et le "Motu proprio" de Pie X sur l'action populaire chrétienne.

LA FORMATION.

11.— Convaincus que la formation morale est la racine indispensable du vrai dévouement, ils s'engagent à la pratique franche et ouverte de leurs devoirs religieux. Dans leur conduite privée et publique, ils s'appliqueront à sauvegarder l'honneur et le prestige de l'Association. En particulier, ils croient de leur devoir de se liquer pour prévenir l'intempérance et tout ce qui pourrait porter atteinte à leur réputation d'honnêteté et de moralité.

12.— Convaincus que l'acquisition de la science est la condition indispensable de l'action sociale sérieuse, à laquelle ils ambitionnent de se préparer, ils veulent former une véritable ligue d'étude et acquérir la notion exacte des intérêts qu'ils auront à défendre.

13.— Au premier rang de leurs études, ils placent celle de la question religieuse, base de toutes les autres.

14.— Immédiatement après elle, ils inscrivent, en tête de leur programme, la question nationale étudiée au point de vue canadien-français à la lumière des enseignements de notre histoire.

15.— Ils veulent s'appliquer à la science des questions sociales qui intéressent davantage notre société et approuvent le programme publié par l'Association et renfermant les questions suivantes: éducation, agriculture, colonisation et la question ouvrière.

16.— Ils se mettront au courant de la question des Ecoles du Manitoba et s'intéresseront au redressement complet des griefs dont souffrent les catholiques de cette province, suivant en tout la direction donnée à ce sujet par l'encyclique de Léon XIII.

17.— Pour faciliter l'acquisition de ces connaissances, ils adoptent et recommandent de toutes leurs forces la méthode des cercles d'études.— C'est pourquoi ils émettent le vœu que chaque groupe organise le plus tôt possible un de ces cercles et que MM. les directeurs des collèges encouragent la formation de cercles d'études dans leurs institutions.

18.— Le Congrès recommande aux groupes d'établir, entre leurs membres, les liens d'une franche amitié et d'une chré-

tienne camaraderie, et demande qu'au milieu des travaux des cercles une part soit faite toujours à la gaieté.

18.— Le Congrès recommande au comité de l'Association d'organiser aussi promptement que possible le Bulletin que l'Association doit publier conformément à ses statuts, et de faire une active propagande pour sa diffusion et le recrutement des abonnés.

LOUEST-CANADIEN.

(Suite)

Le Gouverneur lui-même alla au camp avec M. Logan et M. Ross dans l'espoir d'apaiser les assiégeants; c'était pour lui une terrible humiliation que d'être obligé de parlementer avec des gens pour qui au fond il n'avait que du mépris, mais contre la force il n'y a pas à marchander les procédés. Cette démarche cependant n'obtint rien de satisfaisant ni pour les uns ni pour les autres. Enfin, sur les neuf heures du soir, tous les moyens de conciliation étant épuisés il fallait s'exécuter et livrer Simpson. Que faire? Il restait encore un moyen, c'était d'aller à la mission catholique implorer le secours du missionnaire dont l'influence sur l'esprit des métis était plus puissante que tout le reste; mais il répugnait au gouverneur d'employer ce moyen, néanmoins il fut obligé d'y recourir. Il envoya prier M. Belcourt de se rendre au fort essayer de régler le malheureux incident de Simpson et Laroque. M. Belcourt, par ses bonnes paroles, eut bientôt calmé les esprits; les métis n'exigèrent pas qu'on leur livra le coupable, ils se contentèrent d'une somme d'argent suffisante pour dédommager la famille de Laroque.

Les historiens Ross et Gaun en racontant le fait dont il est ici question ont évité de parler de l'intervention de M. Belcourt pour donner tout le mérite du règlement à M. Christie.

Au printemps suivant, en 1835, les métis se réunirent encore aux portes du fort pour faire des réclamations d'un autre genre et exposer d'autres griefs.

La nation commençait à grandir et se trouvait à l'étroit dans les langes dont la Compagnie s'obstinait à l'envelopper. Le succès de l'automne précédent enhardissait le peuple et lui donnait confiance dans ses forces; il voulut tenter une seconde fois d'en imposer à la Compagnie pour réclamer une liberté à laquelle il croyait avoir des droits bien légitimes.

Depuis un certain temps, quelques chasseurs avaient essayé

d'établir des relations commerciales avec les américains. Les profits qu'ils avaient tirés de leurs échanges avec eux étaient beaucoup plus avantageux que ceux qu'ils retiraient de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En portant leurs fourrures sur les bords du Mississipi, ils les vendaient le double plus cher et payaient moins cher les marchandises qu'ils achetaient. Mais la Compagnie n'était pas disposé à permettre cette réciprocité qui coupait les ailes à son commerce. Pour ramener les chasseurs à l'ancien régime elle fit imposer ou plutôt elle imposa elle-même de très fortes douanes sur toutes les marchandises qui venaient des Etats-Unis. Les pauvres métis écorchés par ce système se déterminèrent à élever la voix contre un monopole aussi ruineux pour eux.

Au printemps de 1835 tous les chasseurs et les traiteurs de fourrures se rassemblèrent aux portes du Fort Garry pour demander l'abolition de tout impôt sur les marchandises venant des Etats et une augmentation du prix du blé et de la viande. M. Christie, gouverneur du Fort, se souvenait de la scène de l'automne et il n'eut pas voulu la voir se renouveler. D'un autre côté, la Compagnie avait absolument besoin des métis pour son commerce de traite. Une grève de leur part pouvait causer un dommage très grave. Mais se rendre immédiatement aux exigences des metis, c'eut été pour la Compagnie, passer du premier rôle au second; faiblesse qu'aucun bourgeois n'eut jamais à se reprocher.

Le Gouverneur Simpson ne se montra pas d'abord hostile aux prétentions des métis; en rusé diplomate, il promit de prendre la chose en haute considération, tout comme font les hommes d'état d'aujourd'hui quand ils ne veulent rien accorder. Pour le moment, il fit des concessions que personne ne demandait.

Jusqu'alors les terres concédées aux métis et aux colons avaient été vendues douze schellings l'acre; la Compagnie en abaissa le prix à sept. C'était un moyen de détourner l'attention de la question principale. En abaissant le prix des terres la Compagnie perdait moins qu'en enlevant les douanes sur les marchandises américaines ou qu'en accordant la liberté de la traite aux chasseurs. Néanmoins, les colons croyaient le gouverneur bien disposé en leur faveur n'exigèrent rien de plus pour le moment. L'examen de la question que demandait le gouverneur dura dix ans. En 1849, les métis reviendront à la charge et la décideront eux-mêmes.

Ce fut en 1835 que s'élabora la constitution du gouvernement d'Assiniboine, gouvernement paternel qui dura jusqu'à 1870 ou il expira entre les bras de Riel. Les membres qui formaient le conseil d'Assiniboine étaient nommés à vie. Ils étaient choisis parmi ce qu'il y avait dans le pays de plus honorable et de plus distingué par l'éducation et la position sociale. Le peuple était sensé élire les conseillers, mais en réalité, c'était la Compagnie qui les choisissait et faisait confirmer son choix par le peuple. Il y avait en ceci une très habile diplomatie.

(A Suivre)

LA CONGREGATION DES RITES ET LE BREVIAIRE ROMAIN — A PROPOS D'UN BRUIT.

On a fait courir le bruit d'une nouvelle édition du Breviaire romain. Des éditeurs pontificaux (la maison Desclée et Cie.) se sont adressés à la S. Congrégation des Rites pour obtenir des informations sûres. Pour éviter ces demandes, le secrétaire de ladite Congrégation, en date du 27 avril 1904, a déclaré "que le Saint-Père n'a pris jusqu'à présent aucune décision; et que la Congrégation ignore si et quand il la prendra."

NOCES D'ARGENT SACERDOTALES.

Le Révérend M. J. Dufresne, curé de Lorette, Man., célébrera le 17 de ce mois le vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale. A cette occasion il y aura fête extraordinaire à Lorette: séance la veille au soir au couvent; le lendemain, grand'messe, sermon de circonstance et banquet.

Le train rapide du C. N. R. qui laisse la gare de Winnipeg à 5hrs. arrêtera le 16 à la station de Lorette.

LES CISTERCIENS REFORMES OU DE L'ETROITE OBSERVANCE.

VULGAIREMENT DITS: "TRAPPISTES."

(Suite.)

SOMMEIL.— La Règle accorde aux religieux 7 heures de sommeil en hiver et 6 heures en été. Mais dans ce dernier cas l'heure enlevée la nuit est remplacée par un repos équivalent au milieu du jour. Le lever a lieu à 2 heures du matin aux jours ordinaires; aux jours de fête, à 1 heure où 1½ heure, selon la solennité. Saint Benoit veut que l'on couche vêtu et sur la

dure, c'est-à-dire sur une paillasse faite en forme de matelas. On prend son repos non dans un dortoir commun, mais dans des cellules ou alcoves séparés.

REPAS.— Les jeûnes et les privations étaient très en honneur chez les anciens moines. Saint Benoit a fixé lui-même des heures qui paraissent bien tardives aux estomacs modernes, on a dû faire sur ce point quelques concessions à notre faiblesse. Le repas principal n'est jamais retardé au delà de midi, même en carême. Selon la saison, le soir on sert le souper ou simple collation. Il est permis de donner quelque chose, le matin, à ceux qui en ont besoin. Les jeunes gens au-dessous de 21 ans ont droit à des adoucissements que la Règle elle-même a prévus.

Le Saint Siège en approuvant les Constitutions a lui-même dans sa sagesse, imposé la modification de l'horaire de Saint Benoit pour les repas. En diminuant les jeûnes et les privations que les santés ne peuvent plus supporter aujourd'hui avec autant de rigueur qu'autrefois, il a voulu ouvrir l'entrée de notre Ordre à un plus grand nombre d'âmes qui ressentent pour lui un doux et puissant attrait.

La nourriture commune consiste en légumes de toute sorte, fruits, laitage, fromage. On peut servir des œufs, en communauté, mais comme plat supplémentaire, accordé à des besoins particuliers. On assaisonne les aliments soit à l'huile, soit au beurre. La Règle permet l'usage de la viande aux malades, aux santés faibles et à tous ceux qui en ont besoin pour réparer leurs forces. Comme boisson, on sert celle en usage dans la Contrée et qui paraît la plus économique en même temps que la plus hygiénique.

VIE COMMUNE — L'austérité de la vie Cistercienne consiste surtout dans la fidélité aux exercices communs. Les pénitences ou macérations corporelles sont choses secondaires permises ou imposées avec la plus grande discrétion. Essentiellement monastique cette vie s'attache aux pratiques et aux vertus solides. Et tout en laissant le champ libre à la piété individuelle bien inspirée, elle n'admet en communauté qu'avec réserve et sobriété les exercices de dévotions d'origine moderne.

SILENCE — Un des moyens de pénitence et de mortification imposé par la Règle c'est le silence perpétuelle. Ce silence revêt un caractère particulier chez nous puisqu'il supprime l'u-

sage de la parole et la remplace par un certain nombre signes conventionnels servant à indiquer les choses les plus usuelles. Ce silence devient cependant une pratique relativement facile puisqu'il admet de justes exceptions et qu'en tout temps le religieux a la parole avec ses supérieurs et souvent avec d'autres, suivant la situation qu'il occupe et les emplois qu'il remplit.

(A Suivre)

PELERINAGE À SAINTE-ANNE.

Si la Compagnie du Canadian Northern eût voulu mettre un train spécial à la disposition des pèlerins, sans aucun doute, ils seraient venus en grand nombre, car le temps était superbe. Cependant, malgré le mauvais état des chemins, plusieurs sont venus de Lorette, de La Broquerie, de Thibaultville et de quelques autres localités environnantes.

On remarquait au chœur M. le Vicaire Général, Messieurs Filion, Dufresne, Giroux, Sauvé, Defoy, Bélanger, Paré, le Rév. P. Lacasse, O. M. I., et M. Jos. Poitras, S. D.

L'autel était tout resplendissant de lumières et l'église avait été décorée avec un goût exquis. Nos bonnes religieuses à qui revient l'honneur de cette belle décoration, n'ont eu que l'embarras du choix, car, grâce aux dons multiples qui nous viennent de différents endroits de Québec, le sanctuaire de Sainte-Anne est maintenant un des mieux pourvus du diocèse.

A dix heures, la grand'messe fut chantée par M. Dufresne assisté par M. M. Bélanger et Giroux. Après l'évangile, M. Filion, curé de Saint Jean-Baptiste, nous a entretenus près d'une heure de notre glorieuse patronne, nous racontant d'abord avec une grande vivacité la vie admirable de Sainte Anne, puis tirant de là des conclusions pratiques: "Il est clair aux yeux de tous, a-t-il dit à la fin de son bon panégyrique, que la foi diminue et que l'indifférence va toujours croissant. D'où viendra le salut et qui pourra sauver la société d'une ruine qui paraît inévitable? Sera-ce les richesses? Hélas! les richesses sont souvent une cause de misère et de ruine morale. Sera-ce l'armée? L'armée peut bien rétablir l'ordre dans la rue mais elle ne peut rien pour le bonheur du peuple. Sera-ce peut-être le gouvernement? Le gouvernement est bien peu stable; il peut faire aujourd'hui des lois qu'un autre abolira demain. L'uni-

que espoir est dans la régénération de la famille: si les parents sont bons, les enfants seront bons, la société sera bonne. le monde entier sera bon. O parents chrétiens, jetez aujourd'hui les yeux sur Sainte Anne et apprenez d'elle à élever vos enfants dans l'amour de la vertu. Sainte Anne avait pour enfant la plus sainte des créatures. Cesse-t-elle pour cela de veiller sur elle?

Grâce au dévouement de nos bonnes Sœurs Grises, une table magnifique attendait les pèlerins au Couvent. Les Révérendes Sœurs font vraiment une belle œuvre en mettant chaque année leur maison à la disposition des pèlerins; elles méritent toute notre reconnaissance.

A deux heures. M. le Curé bénit les objets de piété que chaque pèlerin tenait à apporter. Puis enfin pour terminer, il y eut vénération de la sainte relique, récitation du chapelet et salut solennel donné par M. A. Dugas, Administrateur du diocèse, et assisté par MM. Bélanger et Poitras. C'était vraiment édifiant de voir avec quelle piété les pèlerins venaient vénérer la glorieuse relique de Sainte Anne. Monseigneur de Laval disait il y a déjà près de trois siècles: La dévotion qui distingue surtout les Canadiens-Français, c'est la dévotion à la bonne Sainte Anne! Eh bien! cette dévotion est demeurée chère aux Canadiens, et nous pouvons, aujourd'hui encore, avec plus de raison, répéter les paroles de Mgr. Laval.

S. D.

LE RADIUM ET L'EUCCHARISTIE.

Les propriétés du radium, écrit M. d'Arsonval, membre de l'Institut, bouleversent nos idées sur les forces et la matière. Le radium dégage constamment de la lumière et de la chaleur, de l'électricité et une matière subtile, impondérable, qu'on peut transvaser et condenser. Il dépense continuellement une quantité d'énergie considérable, en conservant le même état et le même poids. Ce corps, qui semble en contradiction avec les lois jusqu'ici connues de la matière, réalise le mouvement perpétuel dont la conception même paraissait absurde aux savants et aux philosophes. Le radium constitue l'énigme la plus troublante de ce siècle, pourtant si fécond en énigmes.

Est-il permis d'établir une comparaison respectueuse entre ce corps mystérieux, énigmatique, et la sainte hostie?

Le radium dégage perpétuellement de la lumière, de la chaleur et de l'électricité. Il est, son nom l'indique, le corps radi-

oactif, rayonnant par lui-même; il est le rayon devenu matière. De même l'hostie n'est-elle pas pour nos âmes un foyer perpétuel de lumière, de chaleur et d'énergie? Elle éclaire nos esprits, elle réchauffe nos cœurs, elle électrise nos volontés. Elle contient Celui qu'on a justement appelé le rayon, le rayon fait chair, car le Verbe n'est-il pas le rayon? Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous

Le radium produit un travail et dépense continuellement de l'énergie sans s'épuiser, sans s'appauvrir. Sans s'épuiser, sans s'appauvrir, l'hostie vivifie le monde et accomplit le travail prodigieux de la sanctification des âmes; toujours elle garde sa vertu et sa force infinies

Le radium est rarissime, et pour cela il est très cher, incomparablement plus cher que le diamant et le rubis. Un gramme de cette substance coûte actuellement près d'un million, et l'on dit qu'il n'y en a encore que deux dans le monde. L'hostie est commune, parce que Dieu a voulu en faire la fortune de tous. Mais combien vaut-elle? Une petite hostie ne pèse guère plus d'un gramme, mais sa valeur dépasse infiniment le prix de tous les mondes, de tous les soleils.

L'hostie, par le mystère de la transsubstantiation qu'elle impose à notre croyance, dépasse et déconcerte nos idées sur les lois de la matière. Aussi la science athée disait: "C'est une absurdité! Et goguenarde et superbe, elle rejetait la présence réelle. La science véritable répondait: "C'est vrai, il y a un mystère, mais on ne peut démontrer qu'il y ait contradiction. Nous connaissons si peu les propriétés des corps!"

Et voici que le radium vient donner raison à la foi. Le radium, lui aussi, bouleverse nos connaissances de la matière et de l'énergie; et, cependant, on ne peut nier le radium: il est là sous nos yeux, agissant et rayonnant. L'hostie n'est-elle pas, aussi, agissante et rayonnante à tous les regards, prouvant sa nature divine par ses propriétés divines? Toute intelligence doit donc s'incliner devant elle, l'adorer et s'éclairer de ses indéfectibles rayons.

YAN D'OR.

(Voix de N.-D. de Chartres.)

NOUVELLES DE ROME

La Croix de Paris a reçu touchant l'audience des pèlerins de Jérusalem les intéressants détails suivants.
Avant l'audience générale, les directeurs du pèlerinage fu-

rent admis auprès du Souverain-Pontife Avec eux se trouvait Monseigneur Langevin.

L'Archevêque, admis à part le premier, a remis au Saint-Père une peau de bœuf musqué, animal très rare des régions polaires; le pape a cru que c'était un "ursus", un ours. — Non, "bos" bœuf, a répondu Monseigneur Langevin.

Quand le pape s'est avancé, le P. Bailly lui a présenté les directeurs.

Je les bénis tous, a répondu le Saint-Père, et il leur a successivement donné sa main à baiser. A M. Pautrat, sa qualité d'ancien zouave ayant été décliné, Pie X a dit avec effusion: "Ah! ancien zouave!.."

Sa Sainteté a demandé des nouvelles du pèlerinage; le directeur a répondu qu'il s'était très heureusement accompli, qu'il avait été nombreux et pieux et qu'on avait beaucoup prié pour l'Église et pour sa personne.

— Surtout à Tibériade, a observé l'Archevêque.

Le pape a dit en latin quelques mots ayant ce sens: Deus det vobis mercedem et magnam.

Ensuite, le Saint-Père s'est dirigé vers la salle d'audience marchant d'un pas ferme et rapide.

Là, accompagné des trois directeurs et de Monseigneur Langevin, il a parcouru lentement les rangs des pèlerins, qui lui étaient désignés successivement au moins par leur nationalité.

Le pape écoutait patiemment les paroles de chacun et bénissait tous ceux qu'on lui nommait en disant souvent: tutti, tutti...

Il a même signé avec une plume qu'on lui présentait; il a reçu un icône du P. Sophrone qu'il a béni avec effusion comme religieux de l'Assomption du rite oriental.

Chacun, après l'audience, était ravi de tant d'abandon et de bonté, plusieurs pleuraient.

A un prêtre qui montrait sa barbe en demandant de la conserver, le Saint-Père a fait en souriant un geste négatif, en montrant son menton rasé.

Enfin, après une bénédiction solennelle à tous, le Saint-Père, sur la demande qui lui était faite, a concédé, d'une voix claire, aux prêtres ayant "cura animarum"—charge d'âmes, le pouvoir de donner une fois la bénédiction papale aux fidèles avec indulgence plénière, s'ils se confessent et communient.

(La Semaine Religieuse de Montréal.)